

Budget principal des dépenses

[Traduction]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais, pour commencer, revenir sur les remarques du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Ce dernier a affirmé que les prévisions budgétaires du gouvernement s'inspireraient directement des recommandations de l'opposition officielle. Je voudrais dire que cette affirmation choquante sera très préjudiciable à ma réputation dans la vie politique et sociale de Peace River.

Des voix: Oh, Oh!

M. Baldwin: Cela dit, il faut qu'avant de poser ma question, je fasse quelques remarques préliminaires. J'étais président du comité permanent des comptes publics, il y a une quinzaine d'années, quand le secrétaire du Conseil du Trésor nous a affirmé que cette formule permettrait aux députés à la Chambre des communes et au public de comprendre plus facilement les prévisions. A cette époque, les crédits étaient très nombreux et cette initiative avait donc pour objet de réduire le nombre des prévisions budgétaires, de les rendre plus simples et plus aisées à comprendre. Après une certaine opposition, les membres du comité ont finalement acquiescé à la proposition. Je me souviens qu'à l'époque le vérificateur général, M. Max Henderson, nous avait dit que nous nous aventurons sur un terrain dangereux parce que, comme il l'avait dit, lorsque cela arrivera, nous serions bel et bien submergés. C'est ce qui est arrivé et à l'heure actuelle le budget des dépenses est tout à fait incompréhensible pour la majeure partie de la population.

Nous savons la forte tendance qu'ont les comités parlementaires à faire office d'abattoirs législatifs lorsqu'ils entreprennent l'étude du budget des dépenses du gouvernement. Pour cette raison le ministre en discutera-t-il avec ses collègues pendant qu'il est au pouvoir, ce qui ne saurait durer encore longtemps, et entreprendra-t-il de simplifier les choses afin de nous fournir des documents plus intelligibles à étudier? Nous pourrions alors mieux nous acquitter des obligations que nous avons envers les actionnaires du pays, c'est-à-dire les contribuables, et cela permettrait à la Chambre d'étudier et de débattre, comme elle le faisait autrefois, les budgets de dépenses d'au moins quatre ou cinq ministères. Ainsi, pendant la durée moyenne d'une législature, soit quatre ou cinq ans, la Chambre aurait la possibilité d'étudier le budget des dépenses au moyen de la période de questions et réponses, et de la formule très efficace dont les députés qui étaient ici à cette époque-là se souviendront, étude qui constitue le seul moyen logique de nous acquitter de notre devoir envers les contribuables canadiens.

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, le député fait des instances. Comme je l'ai dit plut tôt, le comité permanent des comptes publics est en train d'examiner la chose. Le Vérificateur général, le contrôleur général et le secrétaire du Conseil du Trésor l'examinent également tous trois. Il s'agit surtout pour eux d'étudier la présentation. Quant à la procédure et à la façon dont on devra étudier les prévisions budgétaires, cette question relèverait plutôt, il me semble, des travaux du comité permanent de la procédure et de l'organisation, mais je ne pose pas en expert à cet égard. En ce qui concerne la présentation, nous examinons certes très attentivement comment il conviendrait de la changer. A partir de là, il ne m'appartiendra pas à moi, en qualité de président du Conseil du Trésor, mais plutôt

à la Chambre des communes, de déterminer comment on s'y prendra pour étudier les prévisions budgétaires.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: L'honorable représentant est un de mes bons amis. Je l'apprécie à bien des égards, et je voudrais lui poser très simplement la question suivante: ne trouve-t-il pas personnellement, compte tenu tant de son expérience de ministre que de son expérience toute fraîche et encore brève de président du Conseil du Trésor, que ce serait une façon plus acceptable de procéder, abstraction faite du comité permanent de la procédure et de l'organisation, qu'on ne rétablira de toute évidence pas avant la fin de la présente législature? Le ministre ne trouve-t-il pas que ce serait là une façon plus intelligente et plus judicieuse de disséquer un budget national de quelque 52 milliards de dollars?

M. Buchanan: Peut-être, mais le député reconnaîtra sans doute que nous n'allons vraisemblablement pas modifier la formule de présentation du budget d'ici l'événement qui, semble-t-il croire fermement, surviendra d'ici les prochaines quelques semaines. Je pense donc vraiment que ses recommandations ne concordent pas entre elles.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, lorsqu'il a répondu à la question précédente, le ministre a déclaré que c'était aux ministres intéressés qu'il fallait poser des questions concernant des postes précis du budget. Je reconnais qu'il ne saurait répondre lui-même à toutes ces questions. Cependant, le budget comporte certains changements qui intéressent à la fois plusieurs ministères. Mais c'est le ministre qui, en fait, est chargé de coordonner les politiques du gouvernement concernant le budget.

Ma question vise donc la réduction des crédits aux centres d'aide aux victimes de viols, aux services de planning familial et aux programmes Outreach et Aware qui, bien que relevant tous de différents ministères, touchent tous à la condition féminine. Est-ce au ministre qu'il incombe de mettre en œuvre la politique du gouvernement en coordonnant les demandes des différents ministères, et est-ce la politique du gouvernement de réduire les crédits affectés particulièrement aux programmes destinés aux femmes, comme le ferait croire le présent budget?

M. Buchanan: A la dernière partie de la question, je réponds que non, ce n'est pas là la politique du gouvernement. Si j'ai bonne mémoire, comme certains de ses collègues, le député a déjà posé une série de questions à ce sujet au ministre de la Justice (M. Lalonde). Le ministre s'était efforcé de lui répondre. Que le député ait été satisfait ou non de ses réponses, le ministre s'était efforcé de bien expliquer que cela ne fait certainement pas partie de la politique du gouvernement et qu'il existe d'autres programmes qui peuvent combler dans une certaine mesure le vide causé par la disparition des programmes en question.

● (1640)

M. Leggatt: Quand le ministre songe à supprimer un service quelconque, a-t-il pour politique d'évaluer les effets de la disparition de ce service sur d'autres ministères? Par exemple, en ce qui concerne les programmes Outreach et Aware, la réduction des services offerts aux femmes qui se cherchent un emploi veut dire que le Régime d'assistance publique du Canada épargne beaucoup d'argent. D'autre part, si l'on aide une assistée sociale à se trouver du travail, cela épargne en